



CANTONS-DE-L'EST

Règlements spécifiques 2024-2025

LIGUE DE GOLF PRINTEMPS

Dernière mise à jour : 27 mars 2024



CANTONS-DE-L'EST

LIGUE DE GOLF

TABLE DES MATIÈRES

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ.....	3
ARTICLE 1 Règlements officiels	3
1.1 Règle de jeu	3
ARTICLE 2 Les parties.....	3
2.1 Les départs.....	3
2.2 Catégories.....	3
2.3 Encadrement.....	3
2.4 Forfait.....	4
2.5 Protêt dans le cadre du calendrier régulier	4
2.6 Protêt dans le cadre des éliminatoires.....	4
ARTICLE 3 Les Récompenses	5
3.1 Division 3.....	5
FONCTIONNEMENT DE LA SAISON RÉGULIÈRE	5
ARTICLE 4 Calendrier.....	5
4.1 Durée de la saison.....	5
ARTICLE 5 Format	5
5.1 Trois (3) rondes préliminaires de 9 trous	5
5.2 Une (1) ronde final de 18 trous	5
5.3 Groupe pour les départs.....	5
ARTICLE 6 Classement.....	5
6.1 Système de pointage par ronde.....	6
6.2 Bris d'égalité lors d'une ronde	Erreur ! Signet non défini.
FONCTIONNEMENT DE LA RONDE FINALE.....	6
ARTICLE 7 Format de la ronde finale.....	6
7.1 Une partie de dix-huit (18) trous	6
7.2 Le nombre de participant.....	6



CANTONS-DE-L'EST

LIGUE DE GOLF

7.3 Sélection des golfeurs pour la ronde finale	6
7.4 Égalité à la ronde finale	7

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ

ARTICLE 1 Règlements officiels

1.1 Règle de jeu

1.1.1 Les règlements en vigueur sont ceux de la Fédération de golf du Québec.

1.1.2 Toutefois, les règlements spécifiques du RSEQ-CE ont préséance sur les règles de jeu de la fédération sportive.

ARTICLE 2 Les parties

2.1 Les départs

2.1.1 Les juvéniles et cadets masculins partent des blancs.

2.1.2 Les filles et les benjamins masculins partent des rouges

2.2 Catégories

2.2.1 La division 3 comporte les catégories suivantes : Benjamin, cadet et juvénile (garçons & filles)

2.3 Encadrement

2.3.1 *Adulte responsable de l'école*

L'adulte responsable désignée par l'école a un rôle d'encadrement de ses jeunes en dehors du terrain de jeu et ne doit pas suivre, en aucun temps, ses athlètes sur le terrain. Advenant que l'adulte responsable est également l'entraîneur, ce dernier pourra suivre un groupe benjamin selon la réglementation 2.3.2

2.3.2 *Entraîneur / encadrement benjamin*

L'entraîneur désigné par son école devra participer à l'encadrement des groupes benjamins et dans la mesure du possible, ne suivra pas des athlètes de son école.

2.4 Forfait

Dans toute épreuve individuelle, l'athlète qui ne répond pas à l'appel sera déclaré forfait (sauf cas prévus aux règlements spécifiques).

2.5 Protêt dans le cadre du calendrier régulier

- 2.5.1 L'arbitre du match doit être avisé durant le match qu'il va se terminer, mais sous protêt. L'avis du protêt devra être inscrit sur la feuille de match.
- 2.5.2 Un protêt peut être logé lorsqu'une ou plusieurs écoles croient avoir été victime d'un préjudice au cours d'une compétition sportive. Le préjudice doit être causé par une infraction aux règlements du RSEQ-CE ou de la compétition, ou aux règles de jeu, ou par une irrégularité dans l'organisation d'une compétition.
- 2.5.3 Un protêt doit être écrit en trois (3) copies, la première pour le commissaire, la deuxième pour le responsable de rencontre et la troisième pour le représentant de l'autre école en cause.
S'il y a plus de deux (2) écoles en cause, on doit faire parvenir une copie au représentant des autres écoles.
- 2.5.4 Le protêt doit être déposé par écrit au responsable de la rencontre dans les deux (2) heures suivant la fin de la joute. Une facture de cinquante (50.00\$) dollars sera envoyée par le RSEQ-CE si le protêt est perdu cette somme est non remboursable.
- 2.5.5 La décision sera rendue par écrit par le ou la commissaire dans les plus brefs délais et sera transmise directement aux intéressées et à toutes les écoles impliquées dans cette discipline.

2.6 Protêt dans le cadre des éliminatoires

Un comité de protêt sera mis sur pied par l'école qui organise la ou les rencontres et devra comprendre trois des quatre personnes suivantes :

- a) le ou la responsable de la rencontre,

- b) l'assignateur ou son représentant,
- c) l'arbitre le plus expérimenté,
- d) le ou la commissaire.

ARTICLE 3 Les Récompenses

3.1 Division 3

Des médailles d'or, d'argent et de bronze seront remises aux trois premiers de chaque épreuve prévue au programme.

FONCTIONNEMENT DE LA SAISON RÉGULIÈRE

ARTICLE 4 Calendrier

4.1 Durée de la saison

La saison s'étend sur 5 semaines. Elle débute au début du mois de mai. Lors des trois premières semaines, il y a une ronde de 9 trous par semaine. La quatrième semaine est considérée comme une semaine de reprise en cas d'annulation d'une ronde. Advenant qu'il n'y ait pas d'annulation lors de l'une des trois premières rondes, la ronde finale pourra se tenir à la quatrième semaine. Sinon, la ronde finale se tiendra lors de la cinquième semaine.

ARTICLE 5 Format

5.1 Trois (3) rondes préliminaires de 9 trous

5.2 Une (1) ronde finale de 18 trous

5.3 Groupe pour les départs

Chaque groupe de départ sera formé de 3 joueurs de la même catégorie. Il sera favorisé de mélanger les athlètes d'écoles différentes pour les départs. Il est possible qu'un athlète d'une catégorie soit jumelé à une autre catégorie si nécessaire. Il est également possible que les groupes de départ soient formés de 4 joueurs advenant un trop grand nombre de participants.

ARTICLE 6 Classement

6.1 Système de pointage par ronde

Selon le nombre de golfeurs dans la catégorie, les points se distribuent de la façon suivante.

Exemple : 12 golfeurs d'inscrit dans une catégorie. Pour chaque ronde, celui qui termine premier reçoit 12 points, le 2e reçoit 11 points et ainsi de suite jusqu'au 12e joueur qui reçoit un point. Il peut y avoir égalité dans les points lors des rondes de 9 trous.

Le classement final de la saison régulière sera établi en comptabilisant les points de classement des 2 meilleures rondes sur 3 pour chaque golfeur dans chacune des catégories. Lors de la ronde finale, il y aura addition du rang final de la saison régulière (50%) et du rang de la ronde finale (50%) pour déterminer les vainqueurs de la ligue.

FONCTIONNEMENT DE LA RONDE FINALE

ARTICLE 7 Format de la ronde finale

7.1 Une partie de dix-huit (18) trous

7.2 Le nombre de participant

Un maximum pour la ronde finale est fixé à 36 golfeurs. Ce chiffre pourrait être révisé à la hausse advenant la participation de plus de 72 athlètes dans les préliminaires et selon la capacité d'accueil du terrain de Golf.

7.3 Sélection des golfeurs pour la ronde finale

7.3.1 *Première étape de sélection*

Un maximum de 6 joueurs Benjamin par catégorie est autorisée. Ensuite, pour le Cadet et Juvénile, on divise en deux (2) le nombre d'athlète total inscrit dans la catégorie. (Ex : Juvénile masculin 36 athlètes inscrits, 18 places pour la ronde finale).

7.3.2 *Deuxième étape de sélection*

Pour les places qui restent à combler après la première étape de sélection, l'ordre de priorité pour atteindre les 36 golfeurs sera par catégorie en commençant par les athlètes

juvéniles, suivis des cadets et des benjamins. Au besoin des membres, la situation sera analysée par le commissaire.

7.4 Égalité au classement finale

1. Nombre de coup lors de la ronde finale.
2. On compare la carte de pointage des derniers 9 trous qui seront toujours les trous 10 à 18 de la ronde finale.
3. Si égalité persiste, on compare les 6 derniers trous de la ronde finale.
4. Si égalité persiste, on compare les 3 derniers trous de la ronde finale.
5. Si égalité persiste, on compare le dernier trou de la ronde finale.
6. Si l'égalité persiste on va au 1^{er} neuf.